
Nombre de membres

Séance du mardi 12 janvier 2021

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le douze janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 06 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert

Présents : 11

AYMARD.

Votants: 11

Sont présents: Robert AYMARD, Serge GISSE, Jean -Claude LOISEL, Jean-Paul PAPELIER, Sylvie BEGUIER, Erick CANTELAUBE, Romain MISSEGUE, Murielle POMMIER, Henri RUHER, Jean-Christophe SIMONET, Monique TESSON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvie BEGUIER

DELIBERATIONS

1. Convention fourrière 2021 avec SPA Bergerac

Le conseil municipal décide de renouveler la convention fourrière avec la SPA de Bergerac pour l'année 2021.

En contrepartie du service rendu la SPA de Bergerac recevra en début d'année une indemnité fixée à 0.85 € par habitant.

Vote : pour : 11

2. Vente lots 7 et 8 lotissement La Caze

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les lots 7 et 8 du lotissement de La Caze ont trouvé des acquereurs : monsieur et madame Frédéric COTTAIS

La vente des lots est soumise à TVA sur marge.

Le calcul se fait de la façon suivante :

(prix de vente- prix d'achat) ; résultat divisé par 120 et mutiplié par 20.

Le conseil municipal vote le prix des lots et le montant de la TVA sur marge

Le conseil municipal DECIDE de fixer le prix des lots et le montant de la TVA sur la marge pour ces 2 lots :

Lot 7 : prix 19 000 € ; TVA 2 912.91 €

Lot 8 : prix 19 000 € ; TVA 2 912.91€

Vote : pour : 11

3. Aliénation, désaffectation, déclassement du chemins rural la Geyrie Haute

Modification de la délibération n° 2020-043

L'enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux est terminés, les délais légaux de contestation étant dépassés, le conseil municipal

- CONSTATE la désaffectation à l'usage direct du public du chemin rural

- DECIDE son déclassement

- ALIENE l'ancien chemin rural section C n° 966 d'une contenance de 1274 m2

- FIXE le prix à 1 € le m2.

L'acquereur est madame Esther ETABLY-NANOT épouse DESJARIGES.

La vente se fera par acte notarié chez Maître Patricia Peintre notaire à Mussidan.

Monsieur le Maire représentera la commune .

Vote : pour : 11

4. Convention pôle santé et sécurité au travail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune adhère au service pôle santé et sécurité au travail auprès des services du Centre de Gestion de la Dordogne. Ce service prend fin au 31 décembre 2020.

Dans l'attente des nouvelles dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

le conseil municipal DECIDE de proroger d'une année la validité de la convention d'adhésion au pôle Santé et sécurité au Travail et AUTORISE monsieur le Maire à SIGNER l'avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

Vote : pour : 11

5. Aliénation, désaffectation, déclassement du chemin rural de La Lande

Monsieur Serge GISSE ne participe pas au vote

L'enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux est terminée, les délais légaux de contestation étant dépassés, le conseil municipal :

- CONSTATE la désaffectation à l'usage direct du public du chemin rural
- DECIDE son déclassement
- ALIENE l'ancien chemin rural du Mayne et échange de terrain avec monsieur Serge Gisse.
- CEDE à Monsieur Serge Gisse la parcelle C n° 965 d'une contenance de 496 m2 et C n° 967 d'une contenance de 386 m2
- FIXE le prix à 800 €

Monsieur Serge Gisse cède à la commune les parcelles section C n° 846 ; 847 ; 928 ; 929 ; 935 ; 938 ; 946 ; 947, 930, 936, 939 et 948 d'une contenance de 549 m2

Le prix est fixé à 800 €

La vente se fera par acte notarié chez Maître Patricia Peintre notaire à Mussidan.

Le conseil municipal AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et représentera la commune .

Vote : pour : 10

6. Délégués feux de forêt

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cas du SMO DFC 24, les Comités Communaux Feux de Forêt peuvent être créés dans chaque commune adhérente du Syndicat.

Ils se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles volontaires d'une commune, collaborant à la protection de la forêt contre les incendies.

Les personnes faisant partie du CCFF sont désignées par le Conseil Municipal à la suite de chaque élection. Cette désignation fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

La liste des CCFF est centralisée au SMO DFCL. Cette liste est actualisée annuellement et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Missions :

Les missions essentielles des CCFF sont :

- l'information et de sensibilisation de la population et du grand public sur le risque feux de forêt
- l'appui et l'aide aux pompiers par : o la participation à la prévention des feux de forêt d'une manière générale

o la participation aux manoeuvres préventives

o le guidage et l'assistance logistique aux pompiers.

o la participation à la veille concernant le risque feux de forêt ainsi que la pénétrabilité des massifs forestiers (état des pistes, du débroussaillage,...)

Le conseil municipal DESIGNNE 3 délégués pour la commune de Bourgnac :

- Monsieur Robert AYMARD
- Monsieur Jean-Claude LOISEL
- Monsieur Romain MISSEGUE

DIVERS

- **Voirie – limitation de tonnage**

La voie reliant la D38 à la D709 limitée à 12 T

La route de la Fonderie, limitée à 3 T

- **Licenciement du cantonnier**

La commune doit à son ancien salarié des indemnités de retour à l'emploi à hauteur de 37 € par jour pendant 36 mois, en effet, les fonctionnaires ne cotisant pas à l'assurance chômage, c'est à l'employeur d'en assumer la charge.

Le maire a écrit à tous les intervenants (Pôle emploi, Conseil départemental, Centre de Gestion, députés..) la réponse est la même, aucun recours n'est possible.

- **SMDE 24 Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne – Robert Aymard**

Le syndicat mixte SIAP Eau Coeur du Périgord a été créé le 1er janvier 2021 suite à la fusion des anciens syndicats Isle Dronne Vern et Vallée Auvézère Manoire. Ce sont près de 70 communes dont le Grand Périgueux qui sortent du périmètre de gestion du SMDE qui a une grande crainte pour l'avenir.

- **Office du Tourisme – Jean-Paul Papelier**

Le dysfonctionnement de l'association de l'office de tourisme est à l'ordre du jour d'une prochaine réunion qui devra se prononcer sur sa dissolution.

- **ACCAD – Jean-Paul Papeleir**

Déménagement des bureaux de l'ACCAD prévus pour fin 2021 dans de nouveaux locaux plus adaptés, proches de la future Maison de Santé.

- **SDE 24 – Eric Cantelaube**

Réunion de chantier sur le secteur de Rouchou suite à une baisse de tension.

Décision prise de renforcer les lignes et de les enterrer

- **SMD3**

Une réunion des élus avec un représentant du SMD3 est prévue le 18 janvier prochain, pour évoquer les multiples problèmes rencontrés avec les PAV (Point d'Apport Volontaire).